

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	42

L'An deux mille neuf et le jeudi 5 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 29 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CARREY, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Désignation des délégués siégeant dans les organismes extérieurs.

*** SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU NEEZ**

Le Président expose que la Commune de Rébénacq adhère au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Neez et lors de la transformation du SIVOM en Communauté de Communes, la Commune de Rébénacq a transféré sa compétence pour l'aménagement du Neez. En conséquence, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Neez et il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :
MM. BOUSQUET Michel comme délégué titulaire
MM. SANZ Alain comme délégué suppléant.



*** SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU BEEZ ET DE L'OUZOUN**

Le Président expose que les Communes de Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron et Lys adhèrent au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des Bassins versants du Beez et de l'Ouzoun et lors de la transformation du SIVOM en Communauté de Communes, ces communes ont transféré leur compétence pour l'aménagement du Beez et de l'Ouzoun. En conséquence, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Beez et de l'Ouzoun, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :
Mme MOUNAUT Marie-Josée, M. SARRAILH Gérard, M. GASSIE Henri. comme délégués titulaires
M. LABERNADIE Patrick, M. LASSEBIE Roger, Mme HOURQUEIG, Aline comme délégués suppléants



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU